École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est

Livret des études 2026–2027

HMONP

Habilitation de l'architecte diplômé d'État à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre

L'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est (Ensa Paris-Est), créée en 1998, est l'une des vingt Écoles nationales supérieures d'architecture françaises. Son projet pédagogique se fonde sur une conception de l'architecture engagée dans la transformation de la ville et des territoires.

Établissement public administratif d'enseignement supérieur, l'Ensa Paris-Est est placée sous la tutelle du ministère de la Culture. L'École est, depuis le 1er janvier 2020, un établissement-composante de l'Université Gustave Eiffel.

Elle forme des étudiants et des apprentis de 1er et 2e cycles jusqu'au diplôme d'État d'architecte, des candidats à l'Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre, des docteurs ainsi que des étudiants dans deux formations de spécialisation : le DSA architecte urbaniste (Diplôme de spécialisation et d'approfondissement « architecture et projet urbain ») et le post-master Architecture des limites planétaires (diplôme propre aux écoles d'architecture).

L'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est propose une formation initiale qui s'organise en trois cycles, structurés et validés par semestre : le 1er cycle de trois ans mène au diplôme d'études en architecture et confère le grade de licence, le 2e cycle de deux ans mène au diplôme d'État d'architecte et confère le grade de master.
Cette formation peut être complétée par un 3e cycle comme un DSA (18 mois), un DPEA (1 an), une HMONP (1 an), un Doctorat (3 ans), ou tout autre diplôme de 1er, 2e ou 3e cycle dans des domaines proches de l'architecture (licences et masters professionnels, masters de recherche, etc.).

Schéma des études

Années

Semestres

1

2

3

4

5

6

7

8

S1

S2

S3

S4

S5

S6

S7

S8

S9

S10

S11

S12

S13

S14

S15

S16

Licence de Génie Civil*

Apprentissage

Diplôme d'études en architecture

Architecture & Experience

éléments, structure & architecture**

Fragments

Transformation

Apprentissage toutes les filières

Diplôme d'État d'architecte

DSA

DPEA

HMONP

Doctorat

Diplôme de spécialisation en architecture architecte urbaniste

Diplôme propre aux écoles d'architecture Architecture des limites planétaires

Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre

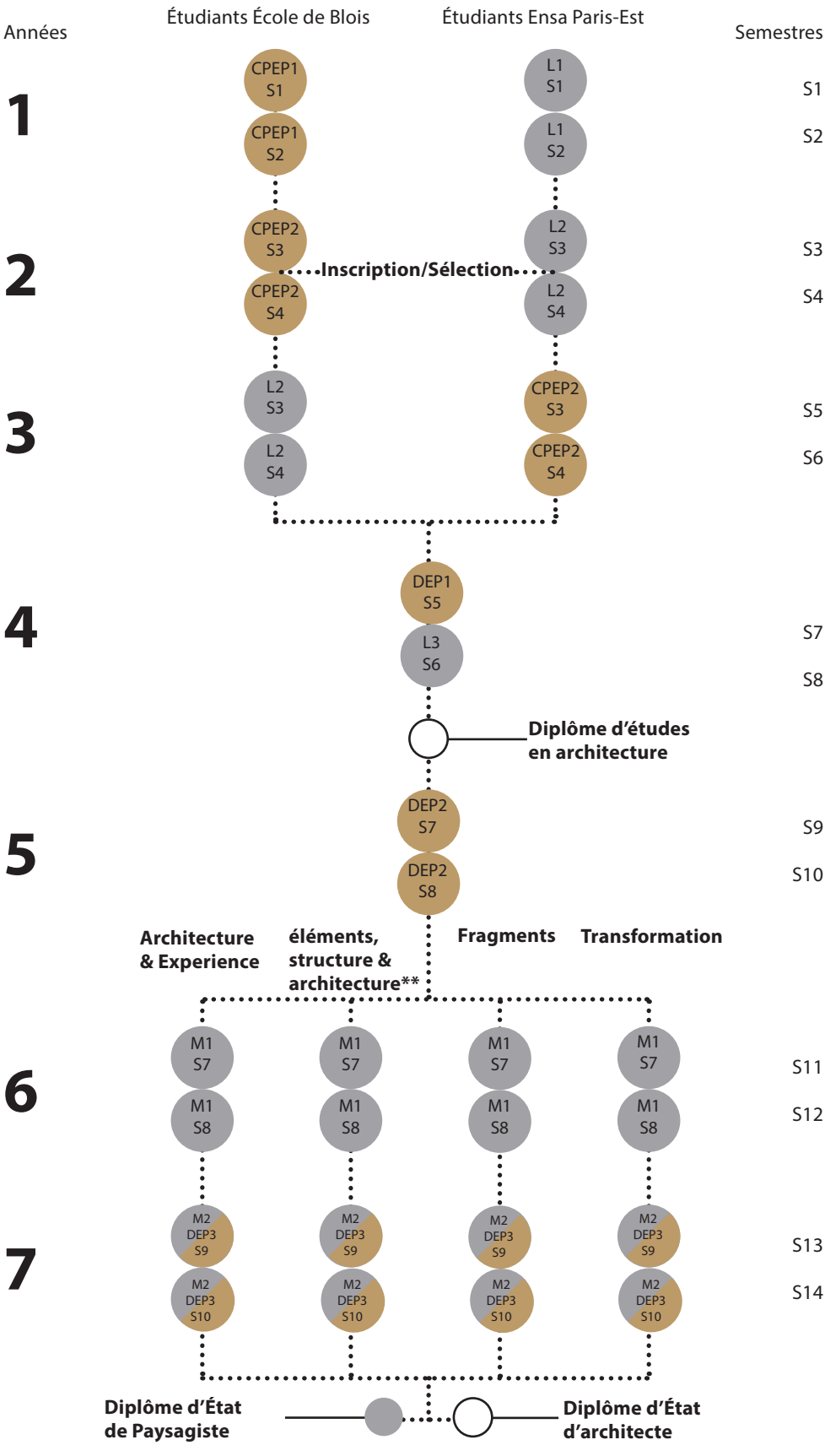
Doctorat en architecture***

* Licence de Génie Civil. Formation en partenariat avec le Conservatoire national des arts et métiers

** Formation « Structure et architecture », en partenariat avec l'École nationale des ponts et chaussées.

*** École doctorale VTT

Schéma des études double diplôme avec l'Ensa Paris-Est et l'École de la nature et du paysage



Licence
Premier cycle

Première année
Projet
Territoire
Histoire et théorie
Cultures constructives
Représentation

Deuxième année
Projet
Territoire
Histoire et théorie
Cultures constructives
Représentation

Troisième année/apprentissage
Projet
Territoire
Histoire et théorie
Cultures constructives
Représentation

Master
Deuxième cycle/apprentissage

Architecture & Experience
Profession de foi
Séminaire
Projet

éléments, structure & architecture
Profession de foi
Séminaire
Projet

Fragments
Profession de foi
Séminaire
Projet

Transformation
Profession de foi
Séminaire
Projet

COO
Cours Obligatoires à Option

Post-Diplôme

Troisième cycle
et HMONP

DSA
architecte urbaniste

DPEA
Architecture des limites planétaires

HMONP
habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre

Doctorat

En partenariat

Structure et architecture
avec l'École nationale des ponts et chaussées

Licence de Génie Civil
avec le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

Doubles diplômes

Université Diego Portales

École de la nature et du paysage
(Blois)

L'habilitation de l'architecte diplômé d'État à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) est une formation post diplôme ouverte aux architectes diplômés d'État (ADE). Elle a pour vocation de permettre à l'ADE de maîtriser les conditions de son entrée dans la profession réglementée au titre de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture et les responsabilités qui en découlent. La HMONP est nécessaire pour pouvoir s'inscrire au tableau de l'Ordre des architectes, déposer les permis de construire et porter le titre d'architecte.

Elle est dirigée par Jean-Thibaut Bernard, architecte DPLG et Deborah Feldman, architecte DPLG

Type de formation : « habilitante ».
Public : candidats issu de la formation initiale, candidats en demande de valorisation des acquis, salariés de la formation professionnelle continue, entrepreneurs du dispositif de l'École d'architecture Échelle Un.
Prérequis : diplôme en architecture (DEA), ou équivalent.
Lieu de formation : Ensa Paris-Est

Présentation

L'habilitation de l'architecte diplômé d'État à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) a pour vocation de permettre à l'ADE de maîtriser les conditions de son entrée dans la profession réglementée au titre de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture et les responsabilités qui en découlent. L'HMONP est nécessaire pour pouvoir s'inscrire au tableau de l'Ordre des architectes, déposer les permis de construire et porter le titre d'architecte.

A l'École, la formation poursuit les objectifs suivants :
· se positionner sur l'enjeu de la responsabilité et les capacités critiques et réflexives des candidats sur le métier d'architecte maître d'œuvre ;
· permettre aux candidats d'acquérir, d'approfondir et d'actualiser des connaissances dans les trois domaines spécifiques de l'HMONP :
1. les responsabilités personnelles du maître d'œuvre : la création et la gestion des entreprises d'architecture, les principes déontologiques, les questions de la négociation de la mission, les relations avec les différents partenaires ;
2. l'économie du projet et les liens avec les acteurs ;
3. les réglementations et les normes constructives, au regard d'une exigence de la qualité globale architecturale et urbaine.

La formation comprend et associe 150 heures d'enseignement théoriques, pratiques et techniques, dispensées à l'école, au sein de cinq sessions thématiques réparties sur l'année universitaire et une mise en situation professionnelle obligatoire, de six mois minimum à temps plein, encadrés par un tuteur et un directeur d'études. Elle doit se réaliser au sein d'une structure d'accueil en France (agences ou sociétés d'architecture) ou à l'étranger, dans les secteurs de la maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine hors auto-entreprenariat ou deux années minimum d'une expérience professionnelle significative pour prétendre à une procédure de validation des acquis.
Cette organisation temporelle permet une progressivité réflexive de la part des candidats qui opèrent des allers et des retours entre les apports théoriques et leur pratique professionnelle. La formation permet la validation de 60 crédits européens.

Enseignements

La formation s'organise sur une année universitaire.

Enseignements théoriques et pratiques - 30 ects
La formation comprend 150 heures d'enseignement théoriques, pratiques et techniques dispensées au sein de cinq sessions thématiques (semaines intensives réparties de septembre à avril).

Semaines thématiques
- session 1 : Organisation et gestion de l'agence
- session 2 : Responsabilité de l'architecte
- session 3 : Maîtrise d'ouvrage architecturale et urbaine : économie du projet, le jeu des acteurs
- session 4 : Normes et réglementations : contexte et matières à innover
- session 5 : Chantier : enjeu, pilotage, organisation, répartition des rôles

Mise en situation professionnelle - 30 ects
- six mois minimum de mise en situation professionnelle à temps plein (hors enseignements) encadrés par un tuteur inscrit à l'ordre des architectes dans les secteurs de la maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine ou bien deux années minimum d'une expérience professionnelle significative pour prétendre à la procédure de validation des acquis.
- la production écrite d'un mémoire intermédiaire et d'un mémoire professionnel final.
- une soutenance orale devant un jury.

La mise en situation professionnelle, la production écrite des mémoires et la soutenance orale devant le jury de la formation permettent la validation de 30 crédits européens.

Semaine thématique

Organisation et gestion de l'agence

Rosa Naudin

6

Responsabilité de l'architecte

Jean-Thibaut Bernard

6

Maîtrise d'ouvrage architecturale et urbaine : économie du projet, le jeu des acteurs

Guillaume Boubet

6

Normes et réglementations, contexte et matière à réflexion

Deborath Feldman

6

Chantier : enjeu, organisation, pilotage, répartition des rôles et responsabilités

Jean-Thibaut Bernard

6

Ateliers transversaux

Mise en situation professionnelle

Mémoires
mémoire internédiaire
mémoire final

15

Soutenance

15

Total : 30

Total : 30

Semaines thématiques

ECTS

Organisation et gestion de l'agence — 6

Rosa Naudin

Responsabilité de l'architecte — 6

Jean-Thibaut Bernard

Maîtrise d'ouvrage architecturale et urbaine : économie du projet, le jeu des acteurs — 6

Guillaume Boubet

Normes et réglementations, contexte et matière à réflexion — 6

Deborath Feldman

Chantier : enjeu, organisation, pilotage, répartition des rôles et responsabilités — 6

Jean-Thibaut Bernard

Ateliers transversaux

30 ECTS

Organisation et gestion de l'agence

Semaine thématique / Rosa Naudin

L'exercice de la maîtrise d'œuvre suppose la connaissance du système de production prenant en considération les particularités du produit architectural. Ressources, outils, méthodes, positionnement dans un contexte juridique et réglementaire, autant de choix que devront faire les architectes pour exercer leur activité professionnelle à risque maîtrisé et dans des relations de confiance avec les autres acteurs. En complément d'une découverte pratique de l'activité de maîtrise d'œuvre au sein de l'entreprise, ce cours apporte les éléments d'informations nécessaires à l'organisation d'une activité professionnelle responsable. L'acquisition de ces données organisationnelles, sociales, réglementaires, cumulée avec l'expérience sur le terrain, renforcera à la fois la crédibilité et la sérénité de la pratique future.

Contenu
Organisation et gestion de l'agence
- Organisation de la profession (loi de 77, code des devoirs professionnels, organisations professionnelles (Ordre, Syndicats, …)
Prospective et stratégie : rapport Daugé, observatoire de la profession, champs d'activité pour l'entreprise
- Prospective et stratégie : Evolution de la commande, prospection, communication. Modes d'exercice : présentation et analyse comparée des différents statuts d'entreprise.»
- Gestion financière : notions de comptabilité, système fiscal et social, comptabilité analytique, outils de gestion prévisionnelle. Règle de facturation, forme des factures, variation des prix, recouvrement. »
- Organisation de la production : ressources, outils et méthodes de l'entreprise. Moyens de production (locaux, équipements). Organisation des ressources humaines : convention collective, contrats. »
- Le contrat de maîtrise d'œuvre : typologie des contrats, principe de la négociation, suivi et avenants
Modes d'exercices : Présentation et analyse comparée des différents statuts (salariat, activité indépendante, sociétés, groupements …).

Mode d'évaluation
Exercice caas pratique

Responsabilité de l'architecte

Semaine thématique / Jean-Thibaut Bernard

L'exercice de la maîtrise d'œuvre suppose la connaissance du système de production prenant en considération les particularités du produit architectural. Ressources, outils, méthodes, positionnement dans un contexte juridique et réglementaire, autant de choix que devront faire les architectes pour exercer leur activité professionnelle à risque maîtrisé et dans des relations de confiance avec les autres acteurs.
En complément d'une découverte pratique de l'activité de maîtrise d'œuvre au sein de l'entreprise, ce cours apporte les éléments d'informations nécessaires à l'organisation d'une activité professionnelle responsable. L'acquisition de ces données organisationnelles, sociales, réglementaires, cumulée avec l'expérience sur le terrain, renforcera à la fois la crédibilité et la sérénité de la pratique future.

Responsabilité de l'architecte
- Organisation de la production : accès à la commande, moyens de production (locaux, équipement), planification, gestion et organisation des ressources informatiques.)
Gestion des ressources humaines : convention collective nationale, contrats de travail, temps de travail, rémunération, relations internes, organisation du travail
- Réglementation de la commande publique, Code des marchés publics, Loi MOP.
- Contrat de maîtrise d'œuvre : typologies de contrats, principe de la négociation, suivi et avenants.
Rémunération : prix de revient, prix de vente, facturations, décomptes d'honoraires, révision et actualisation, intérêts moratoires. Estimation du temps, tableaux de bord comparaison prévision/ réalité, outils de gestion prévisionnelle.
Assurance Construction : responsabilités professionnelles (civile, contractuelle, décennale, trentenaire), et système assurantiel.

Contenu
- Responsabilités professionnelles diverses.
- Responsabilités des constructeurs et assurances professionnelles
- Les rôles de l'Ordre des architectes et l'égalité professionnelle.
- Les responsabilités de l'architecte

Mode d'évaluation
Travail de reflexion personnelle réalisé en dehors des heures d'enseignements (2 pages maximum)

Maîtrise d'ouvrage architecturale et urbaine : économie du projet, le jeu des acteurs

Semaine thématique / Guillaume Boubet

Cette session thématique a pour objectif de représenter la diversité des maîtrises d'ouvrages et la manière dont s'établissent les relations entre maîtrise d'œuvre et maitrise d'ouvrage. Elle s'appuie sur le cadre contractuel des missions confiées à la maitrise d'œuvre, des différents modes et procédures d'accès à la commande, afin d'encadrer une pratique éthique et responsable de la profession d'architecte.

Contenu
Les interventions de maîtres d'œuvre et de maîtres d'ouvrage viennent apporter des éclairages spécifiques et des retours d'expériences sur l'exercice de la maîtrise d'œuvre : de la commande du particulier, de la production immobilière privée, sociale, à celle des maîtrises d'ouvrages publiques dans les domaines du « bâtiment » et des « infrastructures et espaces publics ». Elles mettent en évidence des stratégies pour diversifier et « construire » la commande. Ces interventions prennent la forme de présentations et d'échanges avec les candidats HMONP afin de répondre à leurs questionnements pour la réalisation de leur projet professionnel.

Mode d'évaluation
Travail de reflexion personnelle réalisé en dehors des heures d'enseignements (2 pages maximum)

Savoir-faire
Acquisition des connaissances suivantes : logiques d'opérations ; droit d'auteur / code de la propriété intellectuelle.

Savoir-être
Apprentissage des enjeux de la MOA, pour mieux dialoguer avec elle. Ceci afin d'établir et de maintenir la cohérence du projet, tout au long de son processus.

Normes et réglementations, contexte et matière à réflexion

Semaine thématique / Deborah Feldman

Cette session propose une approche critique et opérationnelle des normes et réglementations encadrant le projet architectural. Elle vise à outiller les candidats pour comprendre les logiques normatives, dialoguer avec les différents acteurs du projet et intégrer les contraintes réglementaires comme un levier d'adaptation, d'enrichissement et d'innovation, tout en garantissant la cohérence globale de la conception architecturale

Contenu
Parmi les sujets abordés figurent notamment : les techniques de construction géo- et biosourcées (limites normatives, possibilités, complexités - illustré par des exemples de mises en œuvre) ; l'estimation des quantités de matière et l'empreinte environnementale des projets ; les normes du logement collectif ; la sécurité incendie et l'accessibilité PMR ; ainsi que la sensibilisation au réemploi des matériaux de construction et aux enjeux environnementaux, techniques et réglementaires associés à cette pratique, etc.

Mode d'évaluation
Travail de reflexion personnelle réalisé en dehors des heures d'enseignements (2 pages maximum)

Savoir-faire
Acquisition des connaissances liées au cadre réglementaire et juridique.

Savoir-être
Apprentissage des lois, normes pour mieux dialoguer avec tous les acteurs de l'acte de bâtir.

Chantier : enjeu, organisation, pilotage, répartition des rôles et responsabilités

Semaine thématique / Jean-Thibaut Bernard

Force est de constater qu'aujourd'hui la mission de maitrise d'œuvre d'exécution est de plus en plus confiée à des intervenants autres que l'architecte. Face à ce constat, cette session thématique a pour but de sensibiliser les candidats à la nécessité de redonner à l'architecte une place centrale durant cette phase cruciale de concrétisation de l'œuvre architecturale.
La maitrise du chantier par l'architecte débute notamment par la constitution consciencieuse d'un DCE, garante d'un déroulement optimal du chantier.
Elle passe également par la maitrise des outils qui lui sont aujourd'hui offert pour assurer la mission de DET.
L'utilisation du BIM en fait évidemment aujourd'hui partie.
Connaitre l'ensemble des acteurs du chantier, être sensibilisé aux rôles et aux responsabilités de chacun d'entre eux, appréhender les différentes étapes qui jalonnent cette phase cruciale dans l'aboutissement de l'œuvre architecturale, depuis sa préparation à la livraison de l'œuvre architecturale, sont autant d'objectifs abordés durant cette semaine dédiée au chantier.

Contenu
Celle-ci sera organisée autour des interventions d'architectes, de maîtres d'ouvrages, d'un aménageur et de représentants d'une entreprise de BTP.
Les visites de deux opérations en cours de construction à Paris permettront d'approfondir in situ les thèmes spécifiques au chantier.

Mode d'évaluation
Travail de réflexion personnelle réalisé en dehors des heures d'enseignements (2 pages maximum)

Ateliers transversaux

Des ateliers transversaux peuvent être proposés au cours des semaines thématiques
Ils prennent la forme de tables rondes, de méthodologie du mémoire professionnel, de calcul d'honoraires du temps passé, de préparation à l'oral et à la gestion du stress, d'atelier d'écriture de courriels efficaces, de séances critiques du portfolio…
Des visites à l'extérieur peuvent être organisées (agences d'architecture, Ordre des architectes…).

	ECTS
Mise en situation professionnelle	
Mémoires mémoire internédiaire mémoire final	**15**
Soutenance	**15**

Total : 30

Mise en situation professionnelle

La mise en situation professionnelle s'effectue dans les secteurs de la maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine, au sein d'une structure d'accueil en France ou à l'étranger (au cas par cas).
D'une durée de six mois minimum à temps plein (hors enseignement), elle fait l'objet d'une demande d'approbation de mise en situation professionnelle en amont puis d'une convention tripartite et/ou d'une convention professionnelle dans le cadre de la formation continue.

L'école n'accepte pas les candidats auto-entrepreneurs.

Mémoires

Travaux dirigés /
Jean-Thibault Bernard et Deborah Feldman

La formation compte deux mémoires : un premier mémoire intermédiaire et un mémoire professionnel final.

Contenu

Mémoire intermédiaire

Le mémoire intermédiaire est un document écrit, d'une dizaine de pages, qui peut comporter des fiches annexes permettant d'illustrer le propos. Cette première étape est confidentielle et permet une liberté d'expression au regard de la structure d'accueil. Ce travail est évalué par le directeur d'études. Le mémoire intermédiaire est un moment de vérification par l'enseignant référent de la pertinence de l'approche et de la méthode du candidat dans l'élaboration de son mémoire.

Pour les candidats relevant de la procédure de validation des acquis, le mémoire intermédiaire porte un premier regard critique sur le parcours professionnel et annonce une problématique que le candidat développera dans son mémoire professionnel final.

Mode d'évaluation du mémoire intermédiaire

Le mémoire intermédiaire fait l'objet d'une notation. Il doit être envoyé au directeur d'études à mi-parcours de la MSP. Il doit être rédigé en présentant et analysant le positionnement de la structure d'accueil, son mode de fonctionnement (juridique, organisationnel, modalités d'accès à la commande, projets en cours, tâches accomplies, etc.).

Mémoire professionnel final

Le mémoire professionnel final, document descriptif, analytique et prospectif permet au candidat de développer une problématique professionnelle au choix. Il a pour objectif de proposer un positionnement critique personnel sur la pratique de la maîtrise d'œuvre et de mettre en perspective le travail effectué pendant la MSP et/ou pendant le parcours professionnel du candidat avec une réflexion plus générale sur les conditions d'exercice de la profession. Ce travail doit montrer comment sont mis en pratique les enseignements dispensés au cours de la formation à l'HMONP. Le candidat est invité à réfléchir sur des hypothèses de projet professionnel, à court et à moyen terme. Il doit comprendre une vingtaine de pages maximum (de l'ordre de 60 000 signes) sans les annexes.

Mode d'évaluation du mémoire final

Pour un passage devant le jury, un exemplaire du mémoire professionnel final doit être signé (page de garde) par la structure d'accueil et noté par le directeur d'études. Une note supérieure ou égale à E permet le passage du candidat devant le jury et l'obtention de 10 ECTS.

Livret des études

École d'architecture
de la ville & des territoires
Paris-Est
Ministère de la Culture
Membre fondateur
de l'Université Gustave Eiffel
12 av. Blaise-Pascal
77420 Champs-sur-Marne
+33 (0)1 60 95 84 00
paris-est.archi.fr